

**SESSION 2025**

---

**CONSEILLER D'ÉDUCATION POPULAIRE ET JEUNESSE**

CEPJ

-----  
**Concours externe** (seconde épreuve d'admissibilité)  
**Concours interne** (première épreuve d'admissibilité)  
**Troisième concours** (première épreuve d'admissibilité)

**Spécialité EDU**

« Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique »

**Rédaction d'une note**

*Rédaction d'une note à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum portant sur un sujet en rapport avec la réalité contemporaine, en articulation avec les politiques publiques de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative, choisi dans l'une des spécialités définies à l'article 1 de l'arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.*

*Cette épreuve permet de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées. Elle permet en outre de tester la connaissance et la maîtrise de la spécialité tant dans son aspect technique et pédagogique que dans son cadre institutionnel, ainsi que ses enjeux culturels, éducatifs et sociaux.*

**Durée : 4 heures**

---

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.*

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

**NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.**

**Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.**

**Tournez la page S.V.P.**

**Spécialité EDU**  
**« Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique »**

**IMPORTANT : dès la remise du sujet, les candidats sont priés de vérifier la numérotation et le nombre de pages du dossier documentaire. Ce dossier comporte 6 documents et 18 pages.**

Vous êtes affecté(e) en qualité de conseiller(ère) d'éducation populaire et de jeunesse dans un service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). Vous êtes identifié(e) comme spécialiste de l'éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique.

Un appel à projets destiné à soutenir l'engagement écologique des jeunes de 14 à 17 ans dans les accueils collectifs de mineurs (ACM) a été émis par la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) du ministère chargé de la jeunesse à destination des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES). La déclinaison territoriale de cet appel à projet pour le SDJES vous a été confiée.

Votre service a reçu très peu de réponses de la part d'organismes d'ACM, malgré une communication importante. De nombreux organismes vous ont contacté(e) pour exprimer leur intérêt pour la démarche, mais se sont dit en difficulté pour accompagner les jeunes de 14-17 ans dans de tels projets d'engagement écologique. En outre, peu d'entre eux ont établi des liens avec des espaces naturels et très peu ont déjà lancé des démarches écoresponsables.

Votre chef de service vous sollicite pour remédier à ces difficultés. Il vous demande de rédiger à son intention une note qui analysera les enjeux de l'accompagnement des jeunes de 14-17 ans dans leurs engagements écologiques et de la mobilisation des professionnels qui les encadrent dans les ACM. La note en précisera les leviers et les freins et proposera des solutions.

Vous vous appuyerez sur les documents mis à votre disposition et vos connaissances sur le sujet.

## SUJET EDU - Corpus documents

N°	Intitulé	Pages
Document 1 2 pages	Lettre circulaire du 10 avril 2024 du directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à mesdames et messieurs les recteurs des régions académiques, mesdames et messieurs les délégués régionaux académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports	1 à 2
Document 2 5 pages	Annexe 1, cahier des charges de l'appel à projets/appel à manifestations « Jeunes et nature en ACM » Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports	3 à 7
Document 3 1 page	Les accueils collectifs : définition et cadre réglementaire <a href="https://www.jeunes.gouv.fr/les-accueils-collectifs-de-mineurs-208">https://www.jeunes.gouv.fr/les-accueils-collectifs-de-mineurs-208</a> Site consulté le 15 septembre 2024	8
Document 4 1 page	Le plan mercredi, un engagement pour un accueil éducatif : en synthèse, les jeunes de 14 à 17 ans, mars 2018, académie de Normandie, SDJES de la Manche <a href="https://www.manche.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Jeunesse-engagement-sports-et-vie-associative/Jeunesse/Continuite-et-qualite-educative/Plan-mercredi/Les-livrets/L-accueil-educatif">https://www.manche.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Jeunesse-engagement-sports-et-vie-associative/Jeunesse/Continuite-et-qualite-educative/Plan-mercredi/Les-livrets/L-accueil-educatif</a>	9
Document 5 4 pages	Barbara Ozkalp-Poincloux, Emilie Salvia & Mathieu Cassotti, « Adolescents, émotions et comportements écoresponsables » <a href="https://www.le21dulapsyde.com/post/adolescents-%C3%A9motions-et-comportements-%C3%A9coresponsables">https://www.le21dulapsyde.com/post/adolescents-%C3%A9motions-et-comportements-%C3%A9coresponsables</a> Site consulté le 15 septembre 2024	10 à 13
Document 6 5 pages	Les enfants et les écogestes, CITEO <a href="https://www.citeo.com/le-mag/les-12-18-ans-face-aux-enjeux-environnementaux">https://www.citeo.com/le-mag/les-12-18-ans-face-aux-enjeux-environnementaux</a> Site consulté le 15 septembre 2024	14 à 18

DJEPVA/DIR N° 2024/118

Paris, le 10 avril 2024

Le directeur la jeunesse, de l'éducation  
populaire, et de la vie associative,

à

Mesdames et Messieurs les Recteurs de  
région académique

Mesdames et Messieurs les Délégués  
régionaux académiques à la jeunesse, à  
l'engagement et aux sports

**Objet : Appel à projets ou appel à manifestations jeunes et nature en accueil collectif de mineurs (ACM)**

Ce nouvel appel à projets s'inscrit dans la continuité de l'appel à projets jeunes et nature lancé en 2021 sous l'impulsion du Président de la République, qui a permis à 32 000 jeunes de s'inscrire dans des actions concrètes pour la préservation de la nature.

Dans un contexte marqué par la diminution du nombre de places à destination des adolescents dans les accueils collectifs de mineur, cet appel à projets vise 4 objectifs :

- Soutenir et dynamiser l'offre en ACM en direction des publics 14-17 ans,
- Confirmer la volonté d'accompagnement de la DJEPVA envers les jeunes dans leur engagement écologique,
- Mettre en avant des projets portés par les jeunes,
- L'ambition de cet appel à projets est d'identifier les structures qui souhaitent initier des démarches écoresponsables dans leur propre fonctionnement.

La volonté est donc de travailler de manière systémique avec les jeunes sur leur engagement et sur l'écosystème dans lequel ils évoluent.


Les destinataires de l'appel à projets ou appel à manifestations sont tous les organisateurs d'accueils de loisirs et d'accueil de jeunes sans hébergement.

Les DRAJES ont le libre choix dans la mise en œuvre du processus de diffusion et d’instruction. En fonction des impératifs et des ressources disponibles, l’AAP/l’AMI pourra être géré au niveau régional ou départemental. Les SDJES sont invités, a minima, à émettre un avis sur les dossiers de candidature.

Les DRAJES sont invitées à utiliser le modèle de réponse (adaptable) en annexe 1 ainsi que le formulaire en annexe 2 pour communiquer à la DJEPVA les informations nécessaires à la valorisation des projets une fois les lauréats sélectionnés et les projets réalisés.

Les crédits correspondants inscrits au programme 163 seront délégués aux DRAJES. Ils se montent à 472 500 euros et seront répartis au prorata du nombre d’accueils de loisirs ou accueils de jeunes de mineurs 14-17 ans déclarés en 2023 pour chaque région.

Le directeur de la jeunesse, de l’éducation  
populaire et de la vie associative,



Thibaut de SAINT POL

## Annexe 1

### **Cahier des charges de l'appel à projets/appel à manifestations « Jeunes et nature en ACM »**

#### **1/ Contexte et objectifs**

En novembre 2021, sous l'impulsion du Président de la République, était lancé le plan « Jeunes, Nature, Expérience » dont l'objectif principal était de sensibiliser les jeunes à la protection de la nature et de la forêt, en ville ou en milieu rural.

Un appel à projets ou appel à manifestations « Jeunes et nature » avait été organisé, ouvert aux associations nationales agréées JEP et conventionnées avec la DJEPVA, qui a permis à 15 associations et à 32 000 jeunes de se mobiliser autour de cette thématique.

La DJEPVA souhaite continuer à accompagner les jeunes dans leur engagement pour la nature et renouvelle cette année un soutien à des actions portant sur la thématique de l'environnement.

Par ailleurs, il a été constaté que sur les 2,8 millions de places proposées en ACM, seules 5 % concernaient les adolescents (14-17 ans) en 2022/2023 (source: Injep fiche repère janvier 2024). Cette tranche d'âge est particulièrement difficile à approcher et à mobiliser.

Alors que l'accueil de la tranche d'âge 6-13 ans a progressé de 15 % entre 2017 et 2023, celui des 14-17 ans a régressé de 1 %. Il est donc important de permettre de dynamiser l'offre en ACM et de proposer des actions qui puissent mobiliser les jeunes.

Cet appel à projets ou appel à manifestations a donc pour objectif de favoriser l'investissement des jeunes et des structures qui les accueillent sur les questions environnementales. Les lieux d'accueil de jeunes peuvent être un formidable terrain pour créer et expérimenter autour des thèmes qui sont porteurs de sens pour eux, et qui les invitent à construire, par l'action, une vision ou un récit pour leur avenir.

## 2/ Les principes de l'AAP/AMI

Il s'agit de lancer un nouvel appel à projets ou appel à manifestations en direction des accueils de Jeunes et des accueils collectifs de mineurs autour de l'engagement des jeunes sur la transition écologique.

Ce nouvel appel à projets ou appel à manifestations est destiné aux associations agréées JEP et aux collectivités organisatrices d'accueils collectifs de mineurs et d'accueils de jeunes sans hébergement sur la tranche d'âge 14-17 ans.

Le principe est d'inviter les jeunes à initier, dans le cadre des ACM, un projet autour de la transition écologique et du développement durable. Les thématiques sont très larges, leur permettant ainsi d'être au plus près des réalités et des enjeux des territoires et de la structure.

A titre d'exemple les projets pourront porter sur :

- L'agriculture : valoriser l'agriculture durable. Mettre en place un système de soutien aux agriculteurs locaux, aller à leur rencontre.
- L'alimentation : promouvoir une alimentation saine en réduisant le bilan carbone des repas et en faire un levier de régénération (travailler l'approvisionnement de la structure d'accueil, créer et entretenir un potager pour alimenter la cantine), promouvoir une autre manière de cuisiner en diversifiant les sources de protéines végétales et en réduisant le gaspillage alimentaire.
- La consommation responsable : informer et vulgariser, décrypter les labels ou allégations « responsable ».
- L'impact du numérique dans les pratiques d'aujourd'hui et de demain.
- Les mobilités douces (ex. mise en place de pédibus, formation des animateurs au SRAV pour l'organisation des déplacements à vélo, aide aux personnes âgées ou à mobilité réduite par l'organisation d'une chaîne solidaire).
- La gestion des déchets, le parcours des déchets alimentaires et non alimentaires, création d'un compost.
- La gestion de l'eau appliquée au fonctionnement du centre de loisirs ou au niveau de la commune.
- La biodiversité, favoriser la biodiversité à l'échelle de la structure d'accueil ou prendre part aux atlas de la biodiversité communale.
- L'accès aux espaces extérieurs et aménagements d'espaces arborés (jardin).

Les réalisations peuvent être, par exemple, des créations artistiques, l'organisation d'escapes games ou de festivals, la participation à tout projet de sciences participatives, la plantation de haies, l'organisation de journées de sensibilisation sur une cause, des valeurs ou un site... valorisant ainsi l'engagement écologique des jeunes dans toutes ses dimensions.

Les structures éligibles auront pour mission d'encadrer ces groupes de jeunes dans la conception de leur(s) projet(s), les aidant ainsi à se structurer, collaborer et étudier toutes les dimensions des actions.

Dans le cas où la structure est déjà engagée ou souhaite s'engager (inscription dans le projet éducatif ou pédagogique) dans une transformation de ses pratiques vers une démarche écoresponsable, elle pourra, si elle le souhaite, proposer aux jeunes de prendre part à ce projet. Les jeunes devront être partie prenante et être pleinement impliqués dans la démarche.

Dans le cas où la structure ne dispose pas en interne de compétences, un partenariat avec des associations environnementales (LPO, Le Graine, CPIE, le Frêne ou toute association locale qui dispose de compétences sur le sujet) doit être conduit, notamment celles qui proposent des missions de service civique écologique.

### **3/ Budget et calendrier**

La subvention doit permettre aux structures de proposer des projets et ainsi d'accompagner les jeunes dans leurs actions en faveur de la transition. Ces projets environnementaux valoriseront l'engagement écologique dans toutes ses dimensions : soutien éducatif, encadrement, achat d'équipements nécessaires à la mission, déplacements, interventions de professionnels, location de salle etc.

Les dépenses financées par le projet doivent être en cohérence avec les besoins des jeunes pour leur permettre de réaliser les actions.

Cette action doit être gratuite pour les jeunes qui s'investissent.

L'objectif de cet AAP/AMI est de mettre en avant des projets portés par les jeunes. L'ambition n'est pas de toucher un maximum de public mais de renforcer l'offre et de la rendre attractive voire modélisante auprès du public cible.

Le montant de la dotation sera d'un minimum de : 1 500 € par projet pour un minimum de 15 jeunes accompagnés.

Le calendrier ci-dessous est donné à titre indicatif, il vous appartient de l'adapter aux exigences locales. Il est néanmoins demandé à ce que les projets puissent démarrer sur la période estivale.

- Publication de l'appel à projets : 21 mai 2024 au plus tard
- Clôture de l'appel à projets : 14 juin 2024
- Instruction des projets : 17 – 28 juin
- Publication des résultats : 1er juillet
- Mise en œuvre : jusqu'en décembre 2024

La période de mise en œuvre est fixée à partir de la divulgation des résultats de l'appel à projet jusqu'en décembre 2024.

#### **4/ Critères d'éligibilité (conditions à remplir pour candidater)**

Ce nouvel appel à projets ou appel à manifestations est destiné aux associations agréées JEP et aux collectivités organisatrices d'accueils de Jeunes sans hébergement ou d'accueils collectifs de mineurs sans hébergement sur la tranche d'âge 14-17 ans. Ces accueils doivent entrer dans le cadre légal habituel des ACM.

Sont exclues toutes les structures avec hébergement, ainsi que les accueils de scoutisme ou chantiers de jeunes bénévoles.

Les actions doivent se passer sur le sol français y compris l'outre-mer.

Les projets doivent être à destination des jeunes adolescents âgés de 14 à 17 ans sans aucune distinction de nationalité ou de lieu de résidence.

Les projets doivent obligatoirement s'inscrire dans un espace naturel et/ou être en lien avec cette thématique.

#### **5/ Critères de sélection**

Afin de pouvoir juger de l'opportunité de soutenir le projet des structures candidates, il est demandé de présenter très précisément :

##### **Dans le cadre de l'équipe de jeunes qui porte le projet :**

- La mixité de l'équipe (homme/femme/handicap) ;
- La pluralité des profils ;
- La gouvernance au sein de l'équipe (répartition des rôles, modes de prises de décision).

##### **La structure encadrante :**

- La capacité à faire émerger des projets par et pour les jeunes par la structure ;
- L'accompagnement des jeunes envisagé (type et forme d'encadrement, place à l'initiative et la prise de responsabilités dans le projet, soutien par les Compétences Psycho Sociales) ;
- L'implication de la structure sur les questions d'environnement, de nature, de biodiversité ou d'agriculture (formation ou sensibilisation des accompagnateurs, inscription de la thématique dans le projet pédagogique) ;
- Le diagnostic ou les constats sur lesquels s'appuie la candidature qui permet d'aborder les enjeux environnementaux ;
- La capacité à nouer des partenariats avec des structures (gestionnaires d'espaces naturels, ONGE) engagées dans la protection de la nature afin de construire des offres riches dans la thématique du projet ;
- La capacité à nouer des partenariats avec des collectivités si elles sont engagées dans la protection de la nature (territoires Engagés pour la Nature par exemple) afin de construire des projets ayant une résonance locale ;

- Les objectifs poursuivis à travers le projet (bénéfices pour les jeunes, pour l'environnement...);
- Le nombre de jeunes investis dans le projet et leurs profils ;
- L'attention particulière portée à la mobilisation de jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des zones de revitalisation rurale ;
- La présence de co-financements, notamment issus des collectivités territoriales ou de partenaires privés ;
- Des temps dans les milieux extérieurs naturels (parcs, jardins, forêts) doivent être prévus ;
- Les projets doivent être valorisés auprès des partenaires au sens large (élus, parents, autres associations) ;
- Un bilan de l'action sera attendu une fois le projet réalisé afin de pouvoir le valoriser.

### **6/Mode opératoire du lancement de l'AAP/AMI**

L'appel à projet/manifestations sera transmis par mail aux DRAJES et mis en ligne sur la page « actualités du site intranet pléiade »

[https://www.plejade.education.fr/metiers/politiques\\_jeunesse\\_engagement/Pages/default.aspx](https://www.plejade.education.fr/metiers/politiques_jeunesse_engagement/Pages/default.aspx).

Nous vous recommandons de demander le dépôt des dossiers dans le compte asso. Pour faciliter le dépôt et l'instruction des dossiers un sous dispositif "Jeunes et nature en ACM" a été créé sous l'arborescence du dispositif "Partenariat Jep".

Les crédits seront pris sur la ligne 0163-50-02-19-01 et attribués par région académique en fonction, notamment du nombre de places en accueil de loisirs de jeunes mineurs 14-17 ans déclarés en 2023. Nous vous informerons dès que les crédits seront versés.

#### **LES DOSSIERS INCOMPLETS OU HORS DELAIS NE SERONT PAS EXAMINÉS**

Les associations ayant bénéficié au titre de l'année 2023 d'une subvention du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse devront transmettre **leur compte rendu financier** prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, de manière exclusive par le Compte asso.

**En l'absence du compte rendu détaillé susmentionné, aucun financement ne sera accordé. Il est également précisé que l'absence de production de ce document expose l'association à reverser au Trésor public la subvention perçue, après mise en demeure et émission d'un titre de perception.**

## Les accueils collectifs : définition et cadre réglementaire

Avec ou sans hébergement, accueil de scoutisme, retrouvez les définitions et les conditions fixées par le Code de l'action sociale et des familles.

Centre de vacances, colonies de vacances, centres de loisirs, centres aérés, accueils de scoutisme ou encore colos apprenantes, retrouvez les définitions des accueils collectifs de mineurs (ACM).

### Les différents types d'accueils collectifs

#### L'accueil collectif de mineurs sans hébergement :



- L'**accueil de loisirs** (précédemment dénommé "centre de loisirs" ou "centre aéré") est organisé pour **7 à 300 mineurs** et fonctionne **pendant le temps extrascolaire ou périscolaire au minimum 14 jours par an**, pour une **durée minimale de deux heures par journée** de fonctionnement. Il se caractérise par une fréquentation régulière des mineurs inscrits auxquels il offre une diversité d'activités organisées ;
- L'**accueil de jeunes** est organisé pour **7 à 40 mineurs âgés de 14 à 17 ans** et fonctionne au minimum **14 jours par an**. Il est destiné à répondre à un besoin social particulier explicité dans le projet éducatif.

#### L'accueil collectif de mineurs avec hébergement :

- Le **séjour de vacances** (précédemment dénommé "centre de vacances" ou "colonie de vacances") accueille **au moins 7 enfants et/ou adolescents pour une durée minimale de 4 nuits** ;
- Le **séjour court** accueille **au moins 7 enfants et/ou adolescents pour une durée comprise entre 1 et 3 nuits** ;
- Le **séjour spécifique** accueille **au moins 7 enfants âgés d'au minimum 6 ans et/ou adolescents** et ne peut être organisé que par des personnes morales dont l'objet est le développement d'activités particulières définies réglementairement (séjours sportifs, séjours linguistiques, séjours artistiques et culturels, rencontres européennes de jeunes et chantiers de jeunes) ;
- Le **séjour de vacances dans une famille** (précédemment appelé "placement de vacances") accueille **de 2 à 6 mineurs pour une durée minimale de 4 nuits**.

#### Les accueils de scoutisme :

Accueillant **au minimum 7 mineurs**, ils sont organisés par une association dont l'objet est **la pratique du scoutisme** et bénéficiant d'un agrément national "jeunesse et d'éducation populaire" délivré par le ministre chargé de la jeunesse.

Source : <https://www.jeunes.gouv.fr/les-accueils-collectifs-de-mineurs-208>



### EN SYNTHÈSE :

- **S'ancrer dans un projet de territoire** : diagnostiquer un besoin d'accueil.
- **Renforcer le lien entre les structures** : accompagner le parcours de vie du jeune.

- **Renforcer les collaborations avec les familles** : alors que le jeune quitte le cadre familial pour investir la sphère sociale, proposer un lieu tiers où le jeune évolue en confiance.

- **Renforcer la professionnalité de l'équipe d'animation** : s'appuyer sur une équipe formée, permanente, expérimentée et mixte.
- **Favoriser les postures professionnelles adéquates** : définir son rôle et ses limites et s'entourer de partenaires.
- **Renforcer la mission de formateur du directeur** : accompagner le changement.

### ACCUEILLIR DANS LA CONTINUITÉ

### FORMER POUR MIEUX ACCUEILLIR

### INDIVIDUALISER L'ACCUEIL

- **Individualiser c'est être en capacité de reconnaître la singularité de chaque jeune** : savoir s'adapter à des besoins différents malgré les dynamiques de groupe.
- **Individualiser c'est être en capacité d'écouter et d'accompagner** : prendre le temps, être à l'écoute et disponible et si besoin réorienter.

## LES JEUNES DE 14 À 17 ANS

- **Un projet éducatif pour impulser une dynamique de réseau** : une ambition de coéducation devant des besoins et attentes qui se multiplient et se singularisent.
- **Le projet pédagogique, une démarche collective pour accompagner les jeunes dans leur vie future** : développer des compétences transférables à travers les projets et les temps de vie quotidienne.
- **Evaluer pour s'adapter** : s'ajuster à l'évolution permanente des pratiques des jeunes.

### SÉCURISER L'ACCUEIL

- **Une posture d'animation de tous les instants pour donner un cadre référent** : donner du sens aux règles ; construites collectivement elles répondent à des besoins du collectif.
- **Le cadre de référence, un élément de confiance pour vivre des expériences** : conduire vers un ailleurs ; accompagner c'est préparer la fin de l'accompagnement.

### ACCUEILLIR POUR FAIRE GRANDIR

- **Flexibilité et réactivité pour soutenir l'implication des jeunes et la prise d'initiative** : créer une relation éducative en s'appuyant sur les pratiques et usages des jeunes.
- **Renforcer les compétences transférables des jeunes** : aiguïser notamment le sens critique des jeunes et vivre des expériences capitalisables pour leur avenir.
- **Développer les compétences techniques pour les aider dans l'appropriation des outils du quotidien** : maîtriser les outils du numérique.

### ACCUEILLIR AU SEIN D'UN PROJET

### PRÉPARER L'ACCUEIL

- **Préparer, réguler, échanger, pour mieux animer le projet** : être attentif aux choix des jeunes et renouveler les propositions, s'adapter aux pratiques de jeunes.
- **Permettre la réflexivité sur les pratiques en croisant les regards** : travailler sur les postures et poser un regard distancié sur les pratiques professionnelles.

### ACCUEILLIR AVEC DE LA RÉACTIVITÉ

- **Adapter la temporalité des projets et leur concrétisation** : être flexible.
- **Ancrer cette réactivité au quotidien** : s'adapter au mode de vie des jeunes, savoir impulser, accompagner et/ou laisser faire.
- **Etre à l'écoute des nouvelles pratiques et réinterroger ses pratiques** : accepter de ne pas toujours exercer dans sa « zone de confort » et adapter ses méthodes de travail.

### PENSER ET ADAPTER L'ESPACE D'ACCUEIL

- **Un support à l'implication des jeunes** : un espace souple et réactif.
- **Une logique de local ou une dynamique de projet ?** Un public non captif qui dépasse les organisations encadrées.

## Adolescents, émotions et comportements écoresponsables

### Les émotions et des ateliers de conception peuvent-ils stimuler l'engagement des adolescents dans des comportements écoresponsables ?

Par Barbara Ozkalp-Poincloux, Emilie Salvia & Mathieu Cassotti

Le célèbre magazine américain Times a désigné Greta Thunberg, une adolescente de 16 ans, personnalité de l'année 2019. Elle a reçu cette distinction prestigieuse, décernée depuis presque un siècle, pour son engagement en faveur de l'écologie. Elle est ainsi devenue l'égérie de la lutte contre le changement climatique à travers la planète. Même si les critiques ont été nombreuses, son engagement a le mérite de poser deux questions fondamentales qui sont au cœur de notre projet de recherche :

- **Comment stimuler les comportements écoresponsables chez les individus ?**
- **Et surtout quel est et sera le rôle des adolescents dans ce processus de changement de nos habitudes ?**

Ces questions sont d'autant plus importantes aujourd'hui que les effets négatifs des activités humaines tant sur la question du changement climatique que sur l'environnement en général (gaspillage, pollution, déforestation, recyclage des déchets, pesticides, ...) sont de plus en plus visibles et impactent considérablement nos vies et le futur même de l'humanité (voir rapport du Giec, 2021). C'est sans doute parce que ces conséquences sont spectaculaires et qu'elles suscitent de fortes réactions émotionnelles (peur, colère, culpabilité, sentiment d'injustice, ...) que la question de l'environnement s'impose comme une préoccupation majeure des français juste après celle du pouvoir d'achat (voir Ipsos Sopra-Steria pour « Le Monde », la fondation Jean Jaurès et Sciences Po, octobre 2021).

En outre, comme Greta Thunberg, de nombreux adolescents sont prêts à manifester et protester contre les conséquences de l'activité humaine sur notre planète. Les problèmes écologiques sont d'ailleurs, en France, la première inquiétude des adolescents. Cependant, ces derniers n'adoptent pas plus de comportements écoresponsables que les adultes (voir CREDOC, 2019).

Ce décalage entre l'inquiétude qu'ils manifestent et leur inaction face aux problèmes écologiques pourrait s'expliquer par le manque de connaissances des adolescents, en particulier sur les moyens pour adopter de tels comportements. Les manifestations organisées par les jeunes (*Youth for Climate*) pourraient d'ailleurs témoigner de leur appel à l'aide.

### Les spécificités cérébrales à l'adolescence

De façon intéressante, l'adolescence est une période spécifique dans la mesure où les adolescents présentent une **hypersensibilité émotionnelle** (voir Borst & Cassotti, 2022). Cela s'explique par une maturation plus rapide du système émotionnel par rapport au système cognitif qui permet la régulation émotionnelle. Le décalage de développement entre ces deux systèmes serait à l'origine d'une période sensible pendant l'adolescence, caractérisée par une hypersensibilité des réseaux cérébraux impliqués dans la réactivité émotionnelle, accompagnée d'une immaturité des réseaux cérébraux du contrôle cognitif (voir Casey et al., 2008). Ce décalage de maturation pourrait également expliquer que les adolescents présentent une persistance dans le temps d'une réaction émotionnelle comparé à l'adulte (Baker et al., 2014; Pattwell et al., 2012; Silvers, 2020)

Cette hypersensibilité émotionnelle observée chez les adolescents explique d'ailleurs leur engagement accru dans des comportements à risques (Chein et al., 2011).

L'adolescence est donc une période de vulnérabilité, mais pourrait également s'avérer être une période d'opportunité.

En effet, cette hypersensibilité émotionnelle pourrait les pousser à s'engager dans des causes sociales perçues comme injustes, comme la crise environnementale (Crone & Achterberg, 2022; Crone & Dahl, 2012)

Face à l'ampleur de cette crise environnementale, il n'est pas surprenant de penser qu'elle puisse induire une panoplie d'émotions à l'origine d'anxiété. L'anxiété liée à l'écologie, ou éco-anxiété comme elle est définie aujourd'hui, est une anxiété spécifiquement générée par les problèmes écologiques (Albrecht, 2011). Malheureusement, l'éco-anxiété touche une grande partie des jeunes et beaucoup de pays (Usher et al., 2022). Si elle est provoquée par la prise de conscience qu'il existe une crise environnementale grandissante, elle peut, dans certains cas, être à l'origine de l'inaction que l'on peut observer face à ces problèmes écologiques (Stanley et al., 2021). Cependant, si l'on souhaite gérer cette crise environnementale, il devient urgent de passer des intentions à l'action.

## La théorie du comportement planifié

De façon générale, il n'est pas si simple de concrétiser un comportement, et de passer des intentions à l'action. En effet, un individu reste souvent figé sur des intentions d'agir, sans passer sur de réelles actions. La **Théorie du Comportement Planifié** (TCP, voir Ajzen, 1991), explique que la motivation d'un individu à passer des intentions à l'action dépend de **l'intensité de son intention** d'agir, elle-même dépendante de plusieurs facteurs :

1. Le premier facteur est **l'attitude d'un individu envers un comportement**. En effet, la première motivation à adopter un comportement est liée au fait que l'on considère, ou non, ce comportement comme étant positif. *Par exemple, si nous souhaitons limiter notre utilisation d'emballages plastiques, il faut avant tout voir l'utilisation de plastique comme étant néfaste, et la réduction de déchets plastiques comme positif.*
2. Le deuxième facteur dépend des **normes sociales** et donc de la société et de notre entourage. Plus nous ressentons une pression sociale à adopter ce comportement, plus notre intention de le réaliser sera importante. Nous serons ainsi davantage motivés à l'adopter réellement. Dans le cas de la réduction de déchets plastiques, il apparaît plus facile d'acheter des produits avec moins d'emballages alimentaires lorsque notre entourage nous soutient et nous encourage dans cette action, et lorsque celui-ci accepte les changements qui peuvent découler de l'adoption de ce nouveau comportement. L'engagement dans ce comportement peut également émaner d'une situation où nous sommes jugés par notre entourage lorsque nous n'adoptons pas ce comportement.
3. Enfin, le troisième et dernier facteur motivationnel est lié à notre perception de la difficulté ou, au contraire, de la facilité à adopter ce comportement. Ce facteur est le **contrôle comportemental perçu**. Il nous paraît plus facile de réaliser un comportement lorsque nous disposons des moyens (p. ex., moyens financiers, connaissances) pour le concrétiser. *Par exemple, connaître des recettes simples qui peuvent être réalisées avec des produits bruts, et donc sans emballages plastiques, peut motiver à ne pas acheter des produits avec des emballages polluants.*

La Théorie du Comportement Planifié met donc en évidence qu'il est possible d'inciter un individu à **passer de l'intention à l'action** en trouvant notamment des arguments dans l'un ou plusieurs de ces trois facteurs motivationnels. Ces derniers pourraient permettre d'**augmenter l'intensité des intentions** et ainsi pousser à l'action. Il s'agit par exemple de montrer à une personne en quoi il est positif d'adopter un comportement écologique, mais également l'encourager à adopter ce comportement, et enfin lui apporter les moyens de mettre en application ce comportement. Concernant ce dernier point, il peut s'agir de fournir aux individus des **connaissances** sur les moyens d'action ou la manière de trouver des solutions d'actions lorsque nous sommes face à un problème et qu'il n'existe pas de solutions connues. Par exemple, toujours dans le cas de la réduction de déchets plastiques, nous pouvons choisir d'apprendre des recettes simples pour réduire l'achat d'aliments contenus dans du plastique, mais nous pouvons également tenter de trouver de nouvelles solutions pour réduire le plastique dans notre quotidien. Il est possible d'augmenter la perception du contrôle comportemental en **développant la capacité à générer des idées**, que ce soient des idées classiques (comme confectionner ses propres produits ménagers) ou des idées plus originales (comme par exemple, imaginer les moyens de faire un plastique comestible).

## **Le rôle des émotions dans l'adoption de comportements**

Aux différents facteurs de cette Théorie du Comportement Planifié, doit s'ajouter la composante **émotionnelle** (Kim et al., 2013) comme autre facteur motivationnel, puisque nos émotions peuvent aussi nous motiver à adopter un comportement spécifique. D'ailleurs dans la gestion de la crise environnementale, les émotions semblent jouer un rôle central puisqu'elles permettent de **stimuler l'intérêt écologique**, en particulier chez l'adulte. C'est pourquoi les campagnes de sensibilisation utilisent souvent des images chargées émotionnellement pour stimuler l'engagement dans des causes environnementales.

Une vidéo montrant un ours polaire affamé qui est en train de dépérir sur une banquise du fait du réchauffement climatique a davantage d'impact que la simple lecture d'un article sur l'impact du changement climatique sur la survie des animaux.

Ainsi, plusieurs études en psychologie montrent l'effet d'un contexte émotionnel sur les intentions d'adultes de s'engager dans des comportements écoresponsables (par exemple, Schwartz et Loewenstein, 2017).

Il est d'ailleurs possible de stimuler l'engagement dans des comportements écoresponsables après avoir induit des **émotions négatives**, comme la colère ou la tristesse, mais également après avoir induit des **émotions positives** et sociales comme la fierté. Si les campagnes de sensibilisation utilisent souvent des images ou des chiffres négatifs dans le but d'induire des émotions négatives, l'induction d'émotions positives pourrait présenter l'avantage de stimuler l'engagement dans des comportements écologiques sur une plus longue période. En effet, lorsque nous agissons de manière éco-responsable (par exemple, trier ses déchets), nous ressentons des émotions positives, comme de la **fierté**, du fait d'avoir eu un comportement que l'on considère comme bénéfique.

Cette émotion de fierté induite par cette action va pouvoir agir par la suite comme un motivateur pour à nouveau passer des intentions à l'action.

Ainsi, les émotions positives agissent à la fois comme antécédents de l'engagement écologique et comme conséquences d'un engagement écologique (Hartmann et al., 2017;

Schneider et al., 2021) et permettent d'inciter à adopter plusieurs comportements écologiques à la suite, donc de maintenir les comportements écologiques dans le temps.

Ce passage des intentions à l'action est essentiel si nous souhaitons avoir un réel impact dans la gestion de la crise écologique. Cependant, des études récentes, menées sur l'adulte, ont montré que même si nous sommes stimulés émotionnellement pour favoriser notre engagement dans des comportements éco-responsables, **l'effet de l'induction d'émotions diminue très rapidement**. Par exemple, dans l'étude de Schwartz et Loewenstein (2017), les chercheurs ont montré à des participants adultes soit une vidéo émotionnellement chargée (vidéo d'un ours polaire affamé qui se laisse dépérir sur une banquise), soit une vidéo neutre (vidéo expliquant de manière factuelle les causes du réchauffement climatique), toutes deux en lien avec le réchauffement climatique. Suite à la diffusion de la vidéo, les auteurs ont remarqué que les participants ayant visionné la vidéo émotionnellement chargée avaient l'intention de donner plus d'argent à une association en faveur de la protection de l'environnement (WWF) que les participants ayant visionné la vidéo neutre. Cependant, après une heure, il n'y avait plus de différences en termes de donations entre les participants des deux groupes. Il apparaît donc important de trouver un moyen de dépasser ce rapide déclin de l'effet de l'induction d'émotions, afin de maintenir dans le temps les intentions d'adopter des comportements pro-environnementaux nécessaires pour ensuite favoriser l'action. A noter que dans cette étude, seuls des participants adultes ont été impliqués et ces derniers devaient faire part de leurs intentions de dons et n'étaient pas impliqués dans des actions concrètes.

## Description de la thèse/des recherches du laboratoire

Les recherches décrites ci-dessus, montrent que les adolescents ne sont pas seulement hypersensibles aux émotions (Casey et al., 2008), mais que **l'effet de l'induction d'émotions est plus durable dans le temps chez ces jeunes** que chez les enfants et les adultes (Baker et al., 2014; Pattwell et al., 2012; Silvers, 2020). L'induction d'émotions, nécessaire pour stimuler des comportements éco-responsables, pourrait s'avérer plus durable dans le temps chez les adolescents que chez les adultes (Schwartz et Loewenstein, 2017). En effet, de telles études n'ont jamais été menées à ce jour sur les adolescents. De plus, la plupart des études à ce jour testent les effets de l'induction d'émotions sur les intentions d'agir et non directement sur les actions réalisées. Dans ce contexte, le laboratoire a lancé dans le cadre d'une thèse financée par l'ANR (projet Ad-Eco), des recherches dans le but :

1. D'examiner **l'effet de l'induction émotionnelle sur l'engagement des adolescents dans des actions éco-responsables** concrètes et ce, afin de déterminer dans quelle mesure les adolescents, contrairement aux adultes, sont capables de maintenir sur le long terme des comportements écologiques.
2. De **créer une séquence pédagogique** visant à guider les adolescents dans la recherche de nouvelles solutions écologiques, afin qu'ils soient capables dans leur vie adulte de générer plusieurs solutions simples et / ou innovantes à des problèmes, plutôt que de choisir entre des solutions existantes mais non-efficaces. En s'appuyant sur les travaux du laboratoire sur le développement de la créativité, ce projet permettra d'apprendre aux adolescents à explorer des solutions originales à des problèmes environnementaux complexes.



# LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Dans un contexte où les jeunes se mobilisent de plus en plus pour la protection de l'environnement autour de figures fortes comme Greta Thunberg, la nécessité de protéger l'environnement est une évidence pour 91% des adolescents interrogés ! Ils sont quasi unanimes et pour plus d'un tiers (38%), c'est même une préoccupation au quotidien...particulièrement pour les jeunes filles, proportionnellement plus nombreuses à y penser tous les jours (44% contre 33% des garçons).

Néanmoins, si le cap de la sensibilisation semble passé, un effort de pédagogie et d'accompagnement reste à mener : un peu plus de la moitié des adolescents (53%) se sent perdus, ne sachant comment agir concrètement pour protéger la planète.

Cette prise de conscience environnementale qui ne souffre aucun débat chez les jeunes, s'inscrit dans une volonté d'agir pour protéger la planète pour 97% des 12-18 ans interrogés. Et près des trois-quarts (73%) font déjà des gestes, font déjà attention à leurs actions au quotidien dans cette optique. Ici aussi, on observe une implication plus forte des filles (76% vs 69% des garçons), l'âge ne se révélant pas en revanche une variable décisive.

Quels sont les comportements déjà adoptés par les adolescents pour répondre à cette préoccupation ? Parmi ceux qui agissent déjà, ce sont les écogestes du quotidien qui sont avant tout mis en avant (91%), ces derniers symbolisant pour les jeunes l'action environnementale qu'ils peuvent mener. Il faut noter ici aussi le rôle de l'école, qui est le cadre dans lequel près de 4 adolescents sur 10 font des actions en faveur de l'environnement.

Dans le détail, il est frappant de voir dans quelle mesure les déchets constituent la cible la plus évidente pour les adolescents lorsqu'il s'agit d'agir pour la planète ! Le fait de réduire et trier ses déchets est l'écogeste qui apparaît comme le plus important pour les jeunes interrogés, ils sont 33% à placer cet item en première position. Vient ensuite la lutte contre les déchets sauvages (26% des répondants placent cet item en première position). La réduction du gaspillage alimentaire arrive quant à elle en 3<sup>e</sup> position (avec 18% des jeunes qui placent cet item en première position).

En revanche, la réduction de sa consommation d'eau et d'énergie, le fait de manger des fruits et légumes de saison ou d'acheter local n'émergent qu'en second plan des écogestes qui « parlent » aux adolescents.

Pour les adolescents, tout se passe comme si la sensibilisation aux enjeux environnementaux était un corolaire naturel de l'éducation. En effet, c'est avant tout par l'école et leur famille que les jeunes attendent d'être guidés vers des pratiques plus vertueuses : 38% des jeunes interrogés placent le collège/lycée en première position, la famille arrive ensuite avec 33% des jeunes pour qui il s'agit de l'acteur le plus important à ce titre. Le fait d'être sensibilisé par des personnalités connues ou par ses amis arrivent ensuite en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> position. Avoir accès à des livres, de jeux etc. parlant de lutte pour la protection de l'environnement arrive en dernière position...ce dont les jeunes ont besoin, c'est d'un accompagnement quotidien et proche.

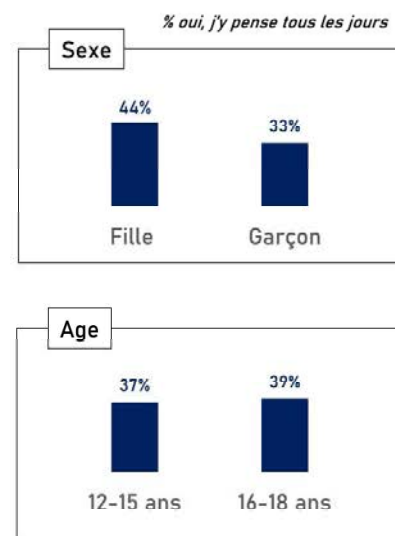
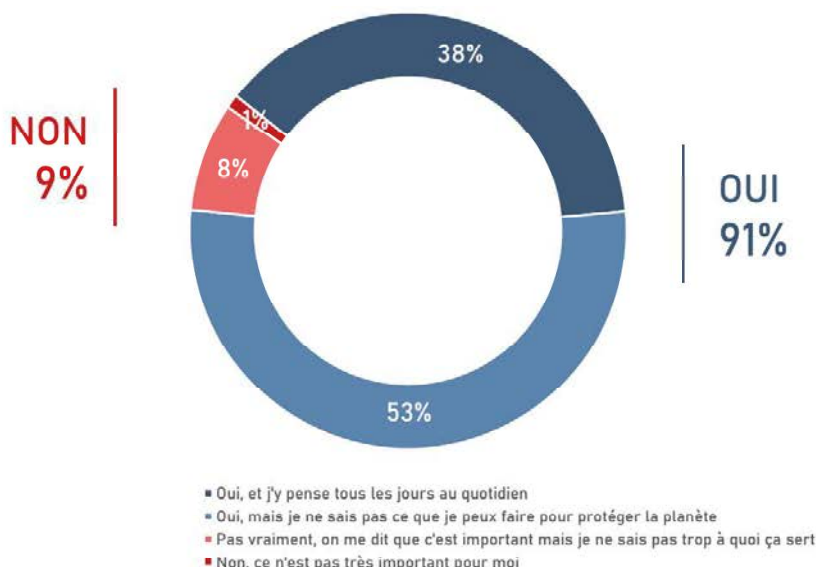
Qu'est-ce qui motive les adolescents à adopter les écogestes ? Le fait de se sentir utile (près de la moitié des jeunes - 45% - citent cette gratification en premier) et la fierté qu'ils ressentent lorsqu'ils agissent pour sauvegarder l'environnement et la planète (29% citent cette motivation en priorité).

Cela peut également être pour eux l'occasion de partager un bon moment avec leurs proches (12% mentionnent cela en première intention)...néanmoins l'impact que les écogestes et les actions environnementales peuvent avoir sur la valorisation des adolescents prime parmi toutes les considérations testées, à des âges où se construit la confiance en soi et où le besoin de réassurance est grand. Au-delà des seules impacts environnementaux se dessinent ainsi d'autres effets tout aussi importants...



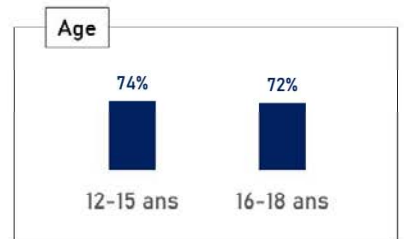
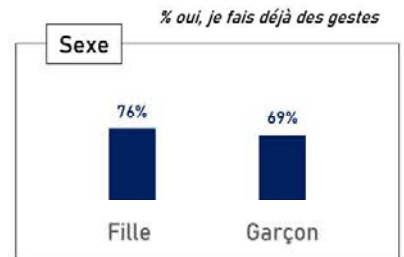
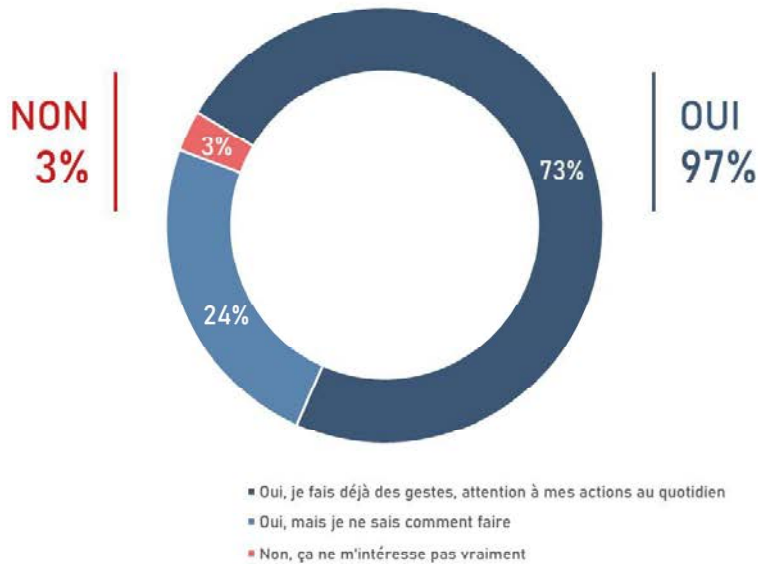
## UNE PRÉOCCUPATION ENVIRONNEMENTALE QUI FAIT L'UNANIMITÉ AUPRÈS DES ADOLESCENTS...

Q1. Est-ce que protéger la planète est quelque chose d'important pour toi ?  
Une réponse possible - Base : à tous (N=503)



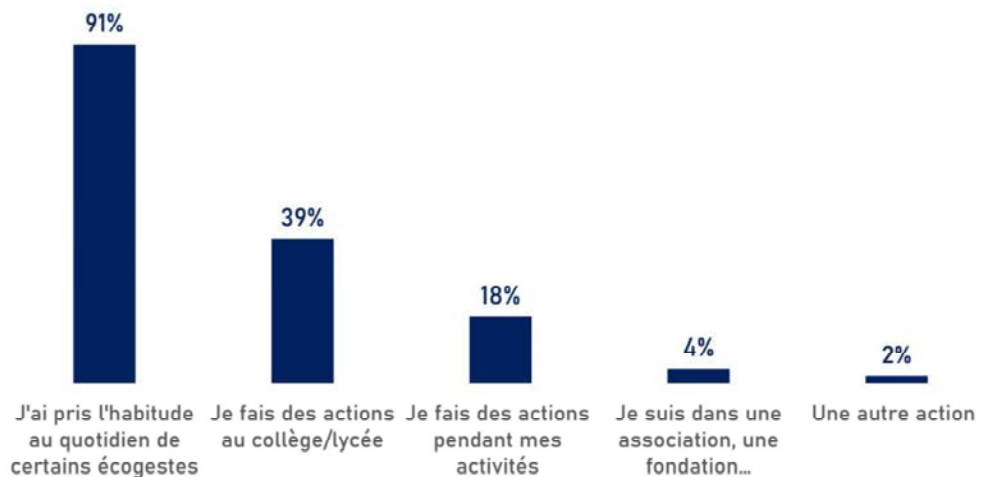
# ... QUI L'ONT TRÈS LARGEMENT INTÉGRÉ À LEUR QUOTIDIEN !

Q2. As-tu envie d'agir, pour protéger la planète ?  
 Une réponse possible - Base : à tous (N=503)



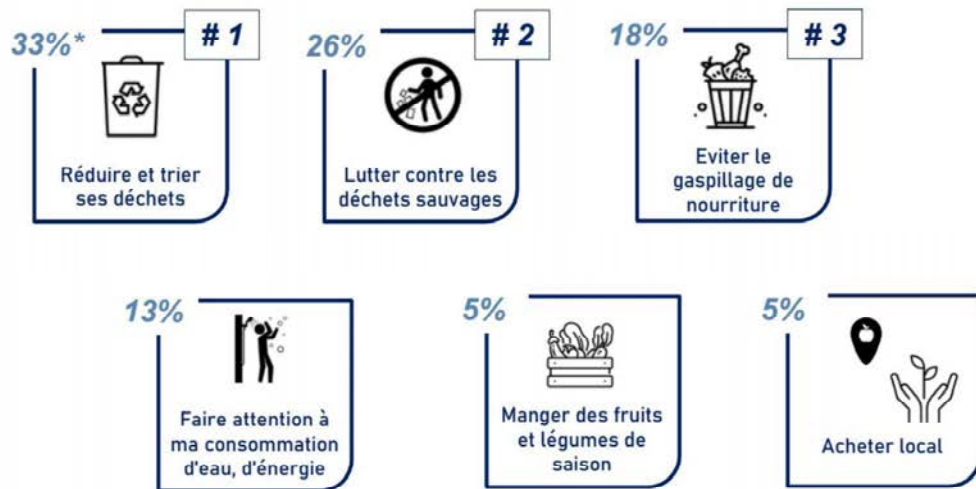
## DES ACTIONS QUI DEMEURENT SURTOUT SYMBOLISÉES PAR LES ÉCO-GESTES Mais un rôle de l'école à noter : plus d'un tiers des adolescents y font des actions environnementales

Q2bis. Que fais-tu déjà ?  
 Plusieurs réponses possibles - Base : A ceux qui font déjà des gestes (N=366)



# LES DÉCHETS, PREMIÈRE CIBLE DES ÉCOGESTES POUR LES ADOLESCENTS

Q3. Quels sont les écoGESTES que tu fais ou aimerais faire au quotidien ?  
Classer les éléments par ordre d'importance - Base : à tous (N=503)



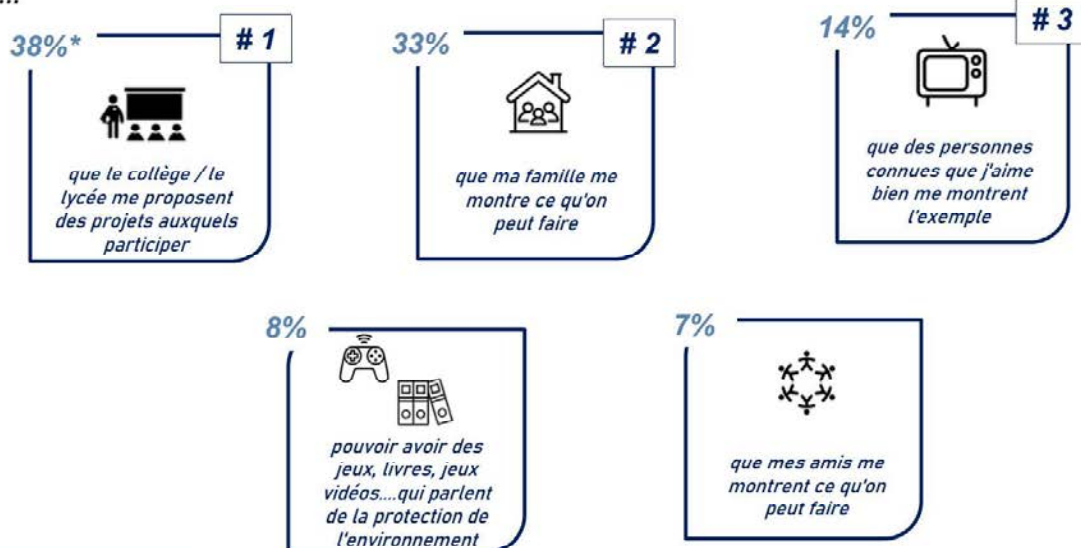
\* % de répondants ayant classé cet item en première position



# LA SENSIBILISATION AUX ÉCOGESTES, COROLAIRE DE L'ÉDUCATION POUR LES ADOLESCENTS

Q4. Qu'est-ce qui t'incite ou t'inciterait le plus à adopter les écoGESTES ?  
Classer les éléments par ordre d'importance - Base : à tous (N=503)

J'aimerais...



\* % de répondants ayant classé cet item en première position



# L'ENVIRONNEMENT : UN VECTEUR DE VALORISATION PAR L'ACTION POSITIVE POUR LES JEUNES

Q5. Et toi, qu'est-ce que faire des choses pour l'environnement et la planète te permet ?  
Classer les éléments par ordre d'importance - Base : A tous (N=503)

Cela me permet...

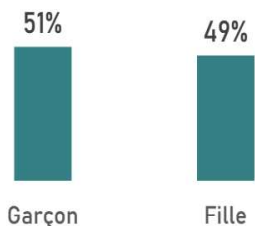


\*% de répondants ayant classé cet item en première position

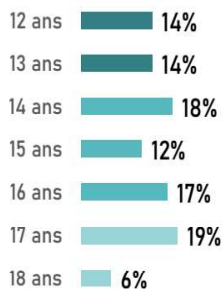


## PROFIL DES RÉPONDANTS

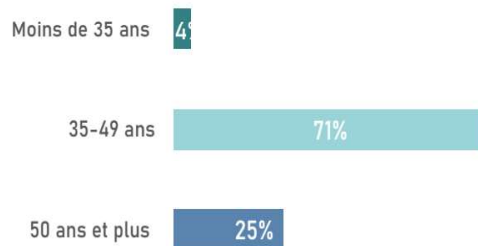
### Sexe (enfant)



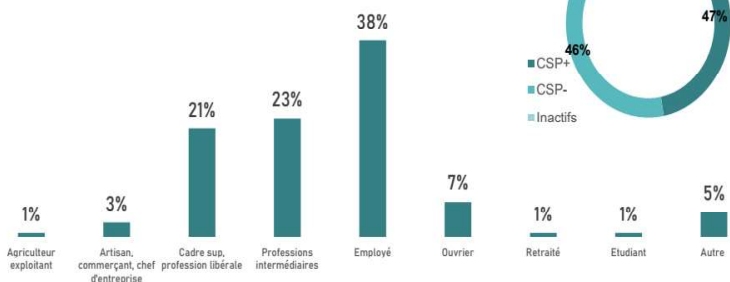
### Age (enfant)



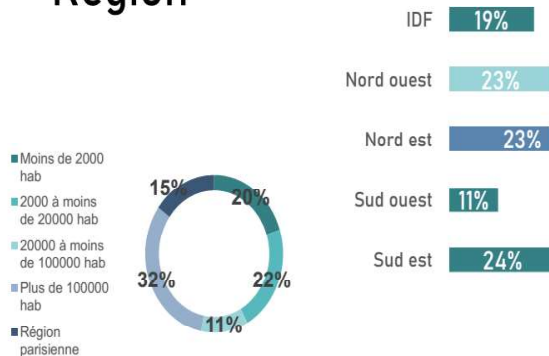
### Age (parent)



### Profession (parent)



### Région



## INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

**Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.**

Spécialité : **EDU**

« Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique »

### CONCOURS EXTERNE

Concours	Option/section	Epreuve	Matière
CEPJE	EDU	102	2279

### CONCOURS INTERNE

Concours	Option/section	Epreuve	Matière
CEPJI	EDU	101	2279

### TROISIEME CONCOURS

Concours	Option/section	Epreuve	Matière
CEPJ3	EDU	101	2279



